



Table des matières

1	PREAMBULE.....	2
2	INTRODUCTION.....	3
3	PRINCIPES PEDAGOGIQUES	4
3.1	PRINCIPES FONDATEURS DE LA PEDAGOGIE FSGT	4
3.2	NOTIONS DE PEDAGOGIE GENERALE	6
3.3	PEDAGOGIE 1ER DEGRE	8
3.4	TECHNIQUES D'ANIMATION.....	9
3.5	PEDAGOGIE 2EME DEGRE	11
4	ORGANISATION DES FORMATIONS ET DES CERTIFICATIONS.....	12
4.1	PRINCIPES GENERAUX DE MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS.....	12
4.2	PRINCIPES D'ORGANISATION DES FORMATIONS	12
4.3	ORGANISATION DES CURSUS FEDERAUX	13
4.4	LOGIQUE MODULAIRE DES FORMATIONS	13
4.5	ARTICULATION ENTRE FORMATION ET CERTIFICATION	14
4.6	SITUATIONS DE FORMATION ET SITUATIONS CERTIFICATIVES.....	14
4.7	ROLE DES STAGES FEDERAUX CERTIFICATIFS	15
4.8	VALIDATION DES FORMATIONS ET CERTIFICATION FEDERALE	15
4.9	HARMONISATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET CERTIFICATIVES	16
4.10	CRITERES D'EVALUATION ET HARMONISATION DES DECISIONS D'EVALUATION	16
4.11	CRITERES OBSERVABLES ET TRAÇABILITE DES VALIDATIONS	17
5	STRUCTURATION DES RÉFÉRENTIELS	17
5.1	ORGANISATION DES REFERENTIELS FEDERAUX.....	17
5.2	ROLE DU MANUEL DU MONITEUR	18
5.3	ROLE DES LIVRETS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION	18
5.4	REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATION	19
5.5	PREROGATIVES ET COMPETENCES	19
5.6	COHERENCE AVEC LE CODE DU SPORT ET LES REFERENTIELS DE LA FEDERATION DELEGATAIRE....	20
6	LECTURE ET UTILISATION DU MANUEL DU MONITEUR.....	20
6.1	LOGIQUE GENERALE DU MANUEL DU MONITEUR.....	21
6.2	LECTURE DES TABLEAUX ET DES MODULES	21
6.3	ARTICULATION ENTRE COMPETENCES, SITUATIONS ET VALIDATIONS	22
6.4	LECTURE DES EPREUVES ET DES COMPETENCES ASSOCIEES	22
6.5	PLACE DES CRITERES OBSERVABLES.....	22
6.6	UTILISATION PEDAGOGIQUE DES REFERENTIELS	23
7	SUIVI DOCUMENTAIRE ET AMELIORATION CONTINUE.....	24
7.1	SUIVI DOCUMENTAIRE.....	24
7.2	AMELIORATION CONTINUE	24



0 PREAMBULE

Les référentiels fédéraux de la plongée FSGT s'appuient sur un système documentaire structuré permettant :

- d'organiser les parcours de formation ;
- de formaliser les modalités d'évaluation et de certification ;
- d'assurer la traçabilité des validations ;
- d'harmoniser les pratiques pédagogiques et certificatives ;
- et de garantir la cohérence des certifications fédérales dans le cadre de la démarche qualité et des exigences ISO.

Le Manuel du Moniteur constitue le référentiel opérationnel et certificatif des formations fédérales.

Il précise notamment :

- les compétences attendues ;
- les situations de formation et de validation ;
- les prérogatives associées aux différents niveaux ;
- et les modalités générales de certification.

Les livrets de formation et de certification constituent des outils de suivi et de traçabilité des parcours.

Ils permettent :

- d'assurer le suivi de la progression des pratiquants ;
- de formaliser les validations réalisées ;
- et d'identifier les acquis nécessaires à la délivrance des certifications fédérales.

Le document « Principes pédagogiques » précise la doctrine pédagogique fédérale, l'organisation des formations et la logique certificative.

Le document « Généralités » regroupe les aspects administratifs, réglementaires et assurantiels.

Le document « Relevé des mises à jour » assure la traçabilité des évolutions documentaires.

Le document « Charte écoresponsable » précise les engagements environnementaux fédéraux dans le cadre de la démarche qualité et des exigences ISO.



1 INTRODUCTION

La pédagogie développée au sein de la plongée FSGT repose sur une logique de formation progressive, de pratique en situation réelle et d'accompagnement du plongeur tout au long de son parcours.

Elle privilégie :

- la progression du pratiquant ;
- le rôle du tuteur ;
- le fonctionnement en équipe pédagogique ;
- et l'acquisition progressive des capacités nécessaires à une pratique autonome, responsable et sécurisée.

Dans cette logique, les formations fédérales associent :

- acquisition progressive des compétences ;
- évaluations réalisées tout au long de la formation ;
- mises en situation ;
- et validation finale des acquis.

Les exercices techniques, les mises en situation et les temps de validation ont pour objectif d'apprécier la capacité du plongeur à mobiliser ses acquis dans des situations proches de la pratique réelle.

Les certifications fédérales reposent ainsi :

- sur l'ensemble du parcours de formation ;
- sur les validations réalisées au cours de celui-ci ;
- et sur une évaluation de synthèse permettant de vérifier l'atteinte des compétences attendues pour le niveau concerné.

Cette évaluation de synthèse constitue l'aboutissement du parcours de formation et conduit, après validation par l'équipe pédagogique et le jury fédéral, à la délivrance de la certification correspondante.

Le Manuel du Moniteur, les livrets de formation et les référentiels fédéraux d'activités, de compétences et de certification constituent des outils complémentaires permettant :

- de structurer les parcours de formation ;
- d'identifier les attendus des différents niveaux ;
- de formaliser les modalités d'évaluation et de validation ;
- d'harmoniser les pratiques pédagogiques et certificatives ;
- et d'assurer la cohérence et la traçabilité des certifications fédérales dans le cadre de la démarche qualité fédérale et des exigences ISO.



2 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La FSGT est une fédération agréée multisports (affinitaire) qui contribue à une mission de service public dans le cadre du sport pour tous. Comme dans les autres activités qu'elle organise, elle œuvre pour le développement de la plongée avec ses propres objectifs :

- permettre l'accès du plus grand nombre en s'appuyant sur la défense du bénévolat et de l'associatif ;
- promouvoir une pratique éducative, responsable et sécurisée.

A ce titre, elle revendique une liberté pédagogique et une démarche pédagogique spécifique.

2.1 Principes fondateurs de la pédagogie FSGT

La technique comme un moyen et non comme une finalité

L'approche pédagogique de la FSGT ne place pas la seule reproduction de techniques ou de gestuelles au centre des apprentissages.

Les techniques et savoir-faire doivent être enseignés et évalués mais ils ne sont pas suffisants pour développer de réelles capacités à plonger.

Ils doivent être considérés comme des outils permettant au plongeur :

- de s'adapter ;
- d'anticiper ;
- de prévenir les incidents ;
- et de réagir de manière appropriée dans des situations réelles de pratique.

Certaines parties de la formation, notamment au début des apprentissages, peuvent être centrées sur des acquisitions techniques.

Toutefois, l'utilisation de ces techniques en situation réelle doit progressivement devenir le centre des apprentissages.

Les situations pédagogiques doivent donc être organisées dans des contextes les plus proches possibles des conditions normales de pratique.

Cette approche se traduit dans l'organisation des référentiels fédéraux et des outils pédagogiques qui structurent les situations de formation, d'évaluation et de certification.

L'objectif est de donner du sens aux exercices techniques et de permettre une évaluation cohérente des capacités mobilisées par le plongeur.

Dans une approche centrée sur l'utilisation des techniques en situation réelle, les apprentissages doivent également s'appuyer sur :

- la pluralité des situations rencontrées ;
- et la stabilité des réponses dans le temps.

La FSGT privilégie ainsi des évaluations réalisées tout au long de la formation, permettant d'apprécier les capacités du plongeur dans des contextes variés et au cours de sa progression.



Valorisation de l'expérience dans les apprentissages

Les cursus FSGT accordent une place importante à l'expérience du plongeur dans la construction des apprentissages et des certifications.

Les qualifications fédérales intègrent ainsi :

- des volumes minimums de plongées avant et pendant la certification et entre chaque certification;
- des temps de pratique ;
- et des situations variées de formation.

L'objectif est de permettre au plongeur de construire progressivement :

- ses repères ;
- son autonomie ;
- sa capacité d'adaptation ;
- et ses comportements sécuritaires.

Les formations doivent ainsi privilégier :

- les mises en situation ;
- les plongées horizontales ;
- la gestion réelle de l'activité ;
- et la prise de décision du pratiquant.

L'enjeu est de former des plongeurs capables :

- d'anticiper ;
- de prévenir les incidents ;
- et d'évoluer de manière responsable dans différents contextes de pratique.

Responsabilisation des plongeurs

La FSGT développe historiquement une logique de plongée autonome et responsable.

Cette responsabilisation du plongeur peut être développée dès les premières formations par des situations pédagogiques favorisant :

- l'initiative ;
- l'analyse ;
- la prise de décision ;
- et l'implication du pratiquant dans ses apprentissages.

Le moniteur doit ainsi progressivement amener le plongeur :

- à analyser sa pratique ;
- à gérer ses paramètres ;
- à participer à l'organisation de l'activité ;
- et à construire ses propres réponses dans le respect des règles de sécurité.

Les pédagogies fondées sur la résolution de problème et la mise en situation sont particulièrement adaptées à cette démarche.



Dans cette logique, le rôle du moniteur n'est pas uniquement de transmettre des réponses préétablies mais d'accompagner le plongeur dans la construction progressive de ses capacités d'adaptation et d'autonomie.

L'autonomie constitue l'une des finalités des cursus fédéraux.

Elle se construit progressivement au travers de l'expérience acquise, de la diversité des situations rencontrées et de l'exercice progressif des prérogatives associées aux différents niveaux de pratique. La formation vise ainsi à permettre au plongeur d'agir de manière responsable et adaptée dans le cadre de ses prérogatives, en mobilisant les compétences acquises dans des contextes variés.

2.2 Notions de pédagogie générale

Les démarches pédagogiques utilisées dans les formations fédérales peuvent s'appuyer sur différentes méthodes d'apprentissage.

Le moniteur adapte ses choix pédagogiques :

- aux objectifs recherchés ;
- au niveau des pratiquants ;
- aux conditions de pratique ;
- et à la progression des apprentissages.

Deux grandes approches pédagogiques peuvent notamment être mobilisées de manière complémentaire.

La pédagogie du modèle

La pédagogie du modèle consiste à faire reproduire des techniques ou des gestes démontrés préalablement par le moniteur en vue de développer voire conditionner des automatismes qui forment les réactions des plongeurs.

Elle peut être particulièrement adaptée :

- à l'acquisition des habiletés de base ;
- aux premières phases d'apprentissage ;
- ou à certaines situations nécessitant un cadre très structuré.

Cette approche permet :

- des acquisitions rapides ;
- une organisation simple ;
- et une bonne maîtrise du déroulement de la séance.

Elle présente toutefois certaines limites lorsqu'elle est utilisée de manière exclusive :

- faible adaptation aux situations variées ;
- limitation de l'autonomie ;
- et faible appropriation individuelle des réponses.



La pédagogie de la découverte

La pédagogie de la découverte s'appuie sur des situations pédagogiques où le pratiquant est amené à rechercher, tester et construire ses réponses.

La situation guide l'action ; les techniques sont mobilisées comme des moyens permettant d'apporter une réponse adaptée.

Les objectifs sont définis par le moniteur mais les moyens permettant d'y parvenir sont progressivement construits par le pratiquant avec l'accompagnement de l'équipe pédagogique.

Dans cette approche :

- l'erreur participe au processus d'apprentissage ;
- les situations proposées doivent être variées ;
- et les conditions de réalisation doivent être proches des situations réelles de pratique.

Cette démarche favorise :

- l'adaptation ;
- l'autonomie ;
- la responsabilisation ;
- et le réinvestissement des acquis dans différents contextes.

Elle nécessite du moniteur :

- une forte capacité d'observation ;
- une adaptation permanente ;
- et une analyse des comportements du pratiquant.

Dans cette logique, le moniteur devient avant tout une personne ressource accompagnant le pratiquant dans son processus d'apprentissage.

Notion de feed-back

L'acquisition de nouveaux savoir-faire nécessite des retours d'informations permettant au pratiquant d'analyser sa prestation et d'identifier les écarts entre le résultat obtenu et l'objectif recherché.

Les critères d'évaluation doivent donc être :

- identifiés ;
- compris ;
- et, autant que possible, formulés à partir d'éléments observables.

Les situations pédagogiques doivent permettre au pratiquant :

- d'identifier ses réussites et ses difficultés ;
- d'analyser sa prestation ;
- et de participer activement à sa progression.

Dans cette logique, les retours effectués par le moniteur et les temps d'échange avec les pratiquants constituent des éléments essentiels des apprentissages.

Sauf lorsque la sécurité l'exige, les situations d'apprentissage gagnent à être conduites jusqu'à leur terme afin de permettre au pratiquant d'analyser sa prestation et de construire lui-même les ajustements nécessaires.



2.3 Pédagogie 1er degré

La pédagogie au 1^{er} degré c'est la pédagogie mise en œuvre par un moniteur qui forme des plongeurs.

Cette pédagogie n'étant pas standardisée dans notre fédération, il appartient au moniteur FSGT de s'approprier :

- une méthodologie pour concevoir ses contenus de séances et une progression pédagogique en référence au Manuel du moniteur (cf. supra)
- des techniques d'animation pour favoriser les apprentissages et garantir la sécurité des situations pédagogiques (cf. infra).

Par ailleurs, la mise en œuvre des séances devra s'appuyer sur une démarche pédagogique explicite, adaptée aux objectifs poursuivis (modèle, découverte, spécificités FSGT,...)

Au-delà de la stricte réalisation des savoir-faire du Manuel, le moniteur doit être capable de prendre de la hauteur par rapport aux épreuves demandées et ne doit pas perdre de vue les enjeux de la formation d'un plongeur :

- utilisation des équipements,
- orientation,
- connaissance des procédures sécuritaires (planification et immersion),
- connaissance de soi-même (gestion des paramètres),
- assistance,
- maîtrise des fondamentaux.

Ce dernier enjeu est particulièrement important pour les formations de débutants car si les plongeurs ne maîtrisent pas ces fondamentaux la réalisation des épreuves sera plus difficile et aléatoire.

Les moniteurs devront donc toujours chercher à évaluer les capacités fondamentales au travers des différentes mises en situation pédagogique de leurs élèves :

- **Réflexe expiratoire,**
- **Adaptation à la profondeur/ sérénité**
- **Stabilisation/ Equilibre/ lestage**
- **Respiration contrôlée/ Dissociation bucco-nasale,**
- **Binôme (notion de » buddy »),**
- **Déplacements (palmages et gestion de l'effort).**

Encore une fois, les épreuves du Manuel du Moniteur ne doivent pas être perçues comme une simple succession de gestuelles à reproduire.

À titre d'exemple, un vidage de masque ne se résume pas à la réalisation d'une technique.

Pour le moniteur, il constitue une situation permettant d'apprécier, au-delà du résultat obtenu, des compétences plus fondamentales telles que l'équilibre, la stabilisation, la maîtrise de la ventilation et l'adaptation à la profondeur.



2.4 Techniques d'animation

La relation pédagogique est avant tout une relation humaine. Le contenu peut-être le plus pertinent du monde, mais si l'élève n'est pas dans de bonnes conditions pour le recevoir, il n'aura aucun intérêt.

Lors des briefings

Les élèves doivent être dans les meilleures conditions pour être complètement disponibles aux propos du moniteur.

La forme du message pédagogique et les conditions environnementales sont donc à prendre en compte par le moniteur.

Placement lors des briefings : tant que possible

- les élèves ne doivent pas avoir le soleil dans les yeux,
- ils ne sont pas dérangés par le bruit (compresseur ou du moteur du bateau),
- ils n'ont pas de problème de stabilité (plutôt assis que debout sur un bateau).

Valoriser et motiver les élèves :

- valoriser n'est pas dire que c'est bien quand ce n'est pas bien car cela fausse les feedbacks. Valoriser c'est dire que c'est mieux et donc il faut persister,
- motiver c'est faire comprendre que l'écart entre le niveau de l'élève et le résultat attendu se réduit et que ce fameux résultat attendu est bientôt atteint.

Ne jamais juger un élève mais partir de constat sur ses actes ou ses comportements.

Faire verbaliser pour **impliquer l'élève** dans son apprentissage lors des débriefings.

Donner du sens à ce que l'on fait et toujours justifier un exercice

Être disponible pour ses élèves et être **rassurant** car la majeure partie des échecs est due à l'appréhension ou au stress.

L'état psychologique des élèves avant l'immersion détermine fortement le déroulement de la plongée.

Attention aux mots employés.

De part les caractéristiques de notre activité, nous employons souvent des mots angoissants comme « accident, risque, mal aux oreilles, ... »

Attention à la façon de communiquer qui ne doit pas être hésitante ou confuse. Les briefings se préparent pour être communiqués sans hésitation et oubli.

L'élève doit avoir l'impression d'être avec un bon moniteur qui sait ce qu'il fait. Ce n'est pas un détail, c'est le minimum pour que l'élève soit rassuré et mis dans de bonnes conditions avant la plongée.

Les briefings ne doivent pas être trop longs au risque de ne pas être retenus. Encore une fois un briefing se prépare pour avoir des consignes maîtrisées et ainsi aller à l'essentiel et éviter les briefings trop complets qui sont contre productifs.

Dans le même sens, l'exactitude et la précision des débriefings est souvent meilleure si les faits ont été notés lors de la plongée. A cet effet, une ardoise immergeable, pour écrire les points essentiels du briefing et noter les évaluations en immersion, peut être un outil précieux.

Et le plus important : Avoir envie pour donner envie !!!



Lors des immersions

Le moniteur devra rendre la plongée attractive alors que les plongées de formation (exercices) sont souvent perçues comme rébarbatives. Ainsi dans le respect des consignes du Directeur de Plongée le moniteur devra veiller :

- à rendre ludique la partie technique et prévoir un enchaînement des différentes séquences pour que l'aspect coercitif des exercices ne donne pas l'impression d'une plongée subie.
L'objectif est de faire apprendre sans avoir l'impression de travailler
L'animation de la plongée ne doit pas être trop « scolaire » au risque de limiter l'implication des plongeurs,
- aux conditions de réalisation et aux choix des zones d'exercice pour que les élèves se sentent en sécurité et le plus possible à l'aise.
Dans le cas contraire l'intérêt et la sécurité des mises en situation pédagogiques pourraient être compromis,
- sa communication voire ses démonstrations pour éviter les hésitations et les confusions dans le déroulement de la plongée.
Les briefings ne devant pas être trop long il est difficile de tout cadrer avant et il est donc important que le moniteur sache se faire comprendre sous l'eau,
- aux principes élémentaires de sécurité en faisant particulièrement attention au profil de la plongée et à sa position dans la palanquée notamment lors des exercices.

Lors des cours théoriques

Dans le même sens et au-delà des exigences de la maîtrise des contenus et de la gestion du temps, le moniteur devra veiller à :

- assurer une bonne présence et une dynamique du groupe (ambiance) propices à la confiance et aux apprentissages,
- rendre ses contenus accessibles au public (explications adaptées, structurées et claires) et appliqués à la pratique (justifications, illustrations et pas trop scientifiques),
- l'utilisation des outils à bon escient (tableau, diaporama, ...),
- s'assurer que tout le monde suit (éventuellement exercices ou QCM) et favoriser les interactions avec la salle,
- ce que les élèves sachent se situer dans le cours (plan détaillé) et repèrent les notions clés (synthèses).



2.5 Pédagogie 2ème degré

Le développement de notre activité et la promotion des spécificités de la FSGT ne pourront être optimisés qu'à condition d'avoir des moniteurs de qualité et des moniteurs impliqués dans notre démarche fédérale.

La formation des moniteurs est donc un enjeu fort pour notre fédération et pour la plongée en général.

Nous parlons souvent de pédagogie au 2nd degré sans pour autant être capables de la caractériser précisément

Le 1^{er} degré est l'enseignement de savoir-faire de plongeur et le 2nd degré est l'enseignement de la pédagogie.

Mais qu'est ce que la pédagogie ? Des techniques d'animations et des mises en situation (exercices) stéréotypés ? En tant que moniteur expérimenté, il suffit donc de transférer ses techniques et ses exercices à un moniteur stagiaire pour faire de la pédagogie au 2nd degré ?

Au regard des chapitres précédents, il est difficile de dire que la pédagogie est seulement l'explication d'une technique et que l'enseignement peut se résumer à des répétitions.

Ainsi la pédagogie au 2nd degré doit dépasser le transfert d'expérience (façons d'expliquer + techniques d'animation) et doit permettre l'appropriation d'une façon de penser l'activité et la pédagogie.

Contrairement à certaines écoles dont les cursus sont standardisés, le moniteur FSGT ne doit pas assimiler des fiches d'exercices prédéfinis mais doit comprendre les exigences de l'activité pour moduler des exercices adaptés au public et au contexte.

Pour cela le moniteur 2nd degré doit travailler, non pas à partir de procédures stéréotypées mais à partir de documents transversaux qui suscitent et de guident la réflexion pédagogique du moniteur stagiaire (planning de formation et enchaînement des thématiques pédagogiques, fiche de séance, livret de suivi pédagogique, grille d'évaluation, ...).

L'élaboration de ces documents doit avoir pour vocation d'harmoniser, de guider ... sans enfermer ou inculquer.

Plus que l'expertise de techniques d'enseignement, la pédagogie au 2nd degré c'est l'expertise d'une méthodologie dont les clés de voute seraient les notions : d'objectifs pédagogiques, de critères de réussite et d'évaluation, de conditions de réalisation et de sécurité, de prérequis et de progression.

Par rapport à ces clés de voute, le moniteur stagiaire doit construire sa sensibilité pédagogique et s'approprier les outils. Il ne devra pas attendre de son tuteur des solutions clé en main, prémâchées et prêtes à l'emploi.

**La pédagogie au 2nd degré se résume trop souvent à :
Observation – Application – Correction**

**Alors qu'elle devrait aussi être :
Mise en responsabilité – Guidage – Accompagnement**



3 ORGANISATION DES FORMATIONS ET DES CERTIFICATIONS

Les formations fédérales sont organisées de manière progressive afin de permettre au pratiquant d'acquérir les capacités nécessaires à une pratique autonome, responsable et sécurisée.

Elles reposent sur :

- des situations variées de formation ;
- une progression adaptée au pratiquant ;
- un suivi pédagogique individualisé ;
- des validations réalisées tout au long du cursus ;
- et une évaluation de synthèse conduisant à la certification fédérale.

3.1 Principes généraux de mise en œuvre des formations

Les formations fédérales peuvent être organisées dans le cadre d'une équipe pédagogique associant plusieurs encadrants intervenant de manière coordonnée.

Cette organisation vise à garantir la cohérence du parcours de formation, le suivi du pratiquant et l'harmonisation des validations réalisées.

Les situations pédagogiques privilégient des contextes proches des conditions réelles de pratique.

Les apprentissages ont pour objectif de permettre au pratiquant de mobiliser ses compétences dans des situations représentatives de l'activité et des responsabilités associées au niveau préparé.

Les validations s'appuient sur les observations réalisées tout au long du parcours de formation.

Elles prennent en compte la capacité du pratiquant à mobiliser durablement ses compétences dans des contextes variés et sont complétées, lorsque le cursus le prévoit, par une évaluation de synthèse.

Les formations fédérales privilégient également une organisation en cascade.

Sous la supervision des encadrants et des formateurs, les pratiquants et moniteurs stagiaires sont associés à des actions de formation correspondant à leur niveau de compétence.

Elle permet de placer progressivement chacun en situation réelle de pratique, de formation ou d'encadrement, dans le cadre des responsabilités associées à son niveau.

3.2 Principes d'organisation des formations

Les formations fédérales doivent permettre :

- l'acquisition progressive des savoir-faire techniques ;
- le développement des capacités d'adaptation ;
- l'autonomie du pratiquant ;
- la compréhension des règles de sécurité ;
- et l'intégration des comportements adaptés aux différentes situations de pratique.

Les situations pédagogiques doivent être organisées :

- de manière progressive ;
- dans des conditions adaptées au niveau des pratiquants ;
- et dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur.



L'organisation des formations doit également tenir compte :

- des conditions de pratique ;
- du niveau réel des pratiquants ;
- de leur expérience ;
- et de leur rythme de progression.

3.3 Organisation des cursus fédéraux

Les cursus fédéraux sont structurés autour :

- de niveaux de plongeurs ;
- de qualifications complémentaires (cohérentes avec le Code du Sport) ;
- et de formations d'encadrants.

Chaque cursus précise :

- les prérogatives associées ;
- les capacités attendues ;
- les conditions d'accès ;
- les modalités de formation ;
- et les conditions de certification.

Les référentiels fédéraux définissent les attendus **minimaux** des différents niveaux tout en laissant aux équipes pédagogiques la possibilité d'adapter les situations de formation aux contextes rencontrés.

3.4 Logique modulaire des formations

Les formations fédérales peuvent être organisées en modules ou situations de formation correspondant à des capacités identifiées dans les référentiels.

Cette organisation permet :

- de structurer les apprentissages ;
- de faciliter le suivi pédagogique ;
- d'identifier progressivement les acquis du pratiquant ;
- et d'harmoniser les modalités de validation.

Les modules et situations de formation ne constituent pas des blocs indépendants mais des éléments complémentaires participant à la construction progressive des capacités attendues.

Les équipes pédagogiques peuvent adapter l'organisation des formations :

- aux contraintes locales ;
- aux profils des pratiquants ;
- et aux situations rencontrées.



3.5 Articulation entre formation et certification

Les formations fédérales associent :

- formation ;
- mises en situation ;
- évaluations initiales et formatives ;
- validations intermédiaires ;
- et certification finale.

Les situations d'évaluation sont intégrées au processus de formation et doivent permettre d'apprécier progressivement les capacités réellement mobilisées par le pratiquant.

Les validations réalisées au cours du cursus permettent :

- d'identifier les acquis ;
- de guider la progression ;
- et de préparer l'évaluation de synthèse.

3.6 Situations de formation et situations certificatives

Les situations proposées dans les formations fédérales doivent être représentatives des conditions normales de pratique.

Les situations certificatives ont pour objectif de vérifier la capacité du pratiquant à mobiliser ses acquis dans des contextes proches de l'activité réelle.

Elles doivent permettre d'apprécier :

- les savoir-faire techniques ;
- les capacités d'analyse ;
- les comportements sécuritaires et collaboratifs ;
- l'organisation de l'activité ;
- la communication ;
- et l'adaptation aux situations rencontrées.

Les critères d'évaluation doivent être :

- connus ;
- explicités ;
- et fondés autant que possible sur des éléments observables.



3.7 Rôle des stages fédéraux certificatifs

Les stages fédéraux certificatifs peuvent accueillir des stagiaires engagés dans un parcours de formation ainsi que des candidats se présentant à la certification finale.

Ils constituent des temps privilégiés d'échanges, de confrontation des pratiques et d'enrichissement de l'expérience au contact d'équipes pédagogiques issues de contextes différents de leur parcours habituel.

Ils contribuent ainsi à l'élargissement des références techniques, pédagogiques et organisationnelles des stagiaires et participent à l'harmonisation des pratiques au sein de la fédération.

Pour les candidats à la certification, ces stages s'inscrivent dans la continuité d'un parcours de formation et de validation progressive des compétences réalisé préalablement au sein des structures fédérales.

Ils permettent la mise en œuvre des situations certificatives prévues par les référentiels fédéraux et la réalisation d'une évaluation de synthèse destinée à apprécier la capacité du candidat à mobiliser ses compétences dans des situations représentatives des responsabilités associées au niveau visé.

Les stages fédéraux certificatifs s'appuient sur une équipe pédagogique, des critères d'évaluation partagés et des modalités d'organisation définies par les référentiels fédéraux afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des certifications fédérales.

3.8 Validation des formations et certification fédérale

Les certifications fédérales reposent :

- sur le suivi du parcours de formation ;
- sur les validations réalisées tout au long du cursus ;
- et sur une évaluation de synthèse organisée dans le cadre des stages fédéraux.

Cette évaluation de synthèse a pour objectif de vérifier l'atteinte des capacités attendues pour le niveau concerné.

Selon les cursus, cette évaluation peut s'appuyer sur :

- des épreuves techniques ;
- des mises en situation ;
- des situations pédagogiques ;
- des entretiens ;
- ou des évaluations théoriques.

Les modalités de certification précisées dans les référentiels fédéraux définissent :

- les conditions de validation ;
- les notes minimales éventuelles ;
- les modalités de rattrapage ;
- et les conditions de délivrance des certifications.

La délivrance des certifications fédérales relève de la décision du jury dans le cadre défini par les référentiels fédéraux.



3.9 Harmonisation des pratiques pédagogiques et certificatives

L'harmonisation des pratiques pédagogiques et certificatives constitue un enjeu majeur de cohérence et de qualité des formations fédérales.

Elle repose notamment sur :

- les référentiels fédéraux ;
- les livrets de formation ;
- les stages fédéraux ;
- les échanges entre cadres ;
- et l'utilisation de critères d'évaluation partagés.

Cette harmonisation doit permettre :

- de garantir l'équité entre les candidats ;
- de faciliter la lisibilité des certifications fédérales ;
- et d'assurer la cohérence des validations sur l'ensemble du territoire.

3.10 Critères d'évaluation et harmonisation des décisions d'évaluation

Les critères d'évaluation des formations fédérales s'appuient sur des critères définis nationalement dans les référentiels et les tableaux d'épreuves du Manuel du Moniteur.

Pour chaque épreuve, les tableaux précisent :

- les capacités recherchées ;
- les éléments observables ;
- les points de vigilance et de sécurité ;
- les conditions de réalisation.

Les éléments observables servent de critères d'évaluation.

Les points de vigilance et de sécurité constituent des points de validation incontournables (critères « éliminatoires ») lorsqu'ils concernent la sécurité des pratiquants, le respect de la réglementation ou les prérogatives du niveau concerné.

L'ensemble des candidats est évalué à partir des mêmes critères, quels que soient le stage, le lieu de formation ou l'équipe pédagogique.

Les décisions d'évaluation reposent sur quatre niveaux de maîtrise :

- Non acquis ;
- Maîtrise insuffisante ;
- Maîtrise ;
- Démonstration.

L'évaluateur détermine d'abord le niveau de maîtrise correspondant à la prestation observée. Les modalités de notation sont précisées dans les outils d'évaluation fédéraux.



3.11 Critères observables et traçabilité des validations

Les référentiels fédéraux identifient, lorsque cela est pertinent, des éléments observables permettant d'aider les équipes pédagogiques dans l'évaluation des capacités attendues.

Ces éléments observables ont pour objectif :

- d'améliorer la lisibilité des évaluations ;
- de faciliter les échanges au sein des équipes pédagogiques ;
- et de renforcer l'harmonisation des validations.

Les livrets de formation et les documents fédéraux assurent la traçabilité :

- des situations réalisées ;
- des validations effectuées ;
- et des parcours de formation des pratiquants.

Cette organisation participe :

- à la cohérence des certifications fédérales ;
- à l'harmonisation des pratiques ;
- et à la démarche qualité fédérale.

4 STRUCTURATION DES RÉFÉRENTIELS

Les référentiels fédéraux ont pour objectif :

- de préciser les attendus des différents niveaux de pratique et d'encadrement ;
- d'harmoniser les formations et certifications ;
- de faciliter le suivi pédagogique des pratiquants ;
- et de garantir la cohérence des certifications fédérales.

Ils constituent des outils communs mis à disposition :

- des pratiquants ;
- des moniteurs ;
- des tuteurs ;
- des jurys ;
- et des structures fédérales.

4.1 Organisation des référentiels fédéraux

Les référentiels fédéraux sont organisés autour :

- des niveaux de plongeurs ;
- des qualifications complémentaires ;
- des formations d'encadrants ;
- et des prérogatives associées.



Ils précisent notamment :

- les capacités attendues ;
- les situations de formation ;
- les modalités de validation ;
- les conditions de certification ;
- et les prérogatives associées aux différents niveaux.

Les référentiels fédéraux constituent un cadre commun permettant :

- l'harmonisation des formations ;
- la cohérence des certifications ;
- et l'adaptation des situations pédagogiques aux contextes rencontrés.

4.2 Rôle du Manuel du Moniteur

Le Manuel du Moniteur constitue le référentiel opérationnel et certificatif des formations fédérales.

Il précise notamment :

- les objectifs des formations ;
- les capacités attendues ;
- les situations de formation et d'évaluation ;
- les critères de validation ;
- les modalités certificatives ;
- et les conditions de délivrance des certifications fédérales.

Les tableaux et modules du Manuel du Moniteur ont pour objectif :

- d'aider les équipes pédagogiques dans l'organisation des formations ;
- de préciser les attendus des différents niveaux ;
- et d'améliorer l'harmonisation des pratiques pédagogiques et certificatives.

Les éléments observables et critères proposés dans les référentiels doivent permettre :

- une meilleure lisibilité des évaluations ;
- une harmonisation des validations ;
- et une plus grande cohérence des certifications fédérales.

4.3 Rôle des livrets de formation et de certification

Les livrets de formation et de certification assurent :

- le suivi pédagogique des pratiquants ;
- la traçabilité des situations réalisées ;
- l'identification progressive des acquis ;
- et le suivi des validations nécessaires à la certification.



Ils constituent des outils de liaison :

- entre le pratiquant ;
- le tuteur ;
- les équipes pédagogiques ;
- et les jurys fédéraux.

Les livrets permettent notamment :

- d'assurer le suivi du parcours de formation ;
- de formaliser les validations intermédiaires ;
- de faciliter l'organisation des certifications ;
- et de contribuer à la cohérence des décisions de jury.

4.4 Référentiels d'activités, de compétences et de certification

Les référentiels fédéraux identifient :

- les activités ;
- les capacités attendues ;
- les situations de formation ;
- et les modalités de certification associées aux différents niveaux fédéraux.

Ils permettent :

- de clarifier les attendus des formations ;
- d'améliorer la lisibilité des certifications ;
- de faciliter l'harmonisation des évaluations ;
- et de structurer les parcours de formation.

Les situations proposées dans les référentiels doivent permettre d'apprécier les capacités du pratiquant dans des contextes représentatifs de l'activité réelle.

4.5 Prérogatives et compétences

Les certifications fédérales attestent de capacités permettant d'exercer les prérogatives définies par le Code du sport et les référentiels fédéraux.

Les formations doivent permettre au pratiquant :

- d'acquérir les connaissances ;
- les savoir-faire ;
- les comportements sécuritaires ;
- et les capacités d'adaptation ;
nécessaires à l'exercice des prérogatives correspondant au niveau concerné.

Les certifications fédérales ne se limitent pas à la réussite ponctuelle d'épreuves techniques mais reposent sur l'évaluation globale des capacités mobilisées dans des situations représentatives de l'activité.



4.6 Cohérence avec le Code du sport et les référentiels de la fédération délégataire

Les certifications délivrées par la FSGT sont organisées dans le respect du Code du sport.

Les référentiels fédéraux visent à garantir que les certifications délivrées attestent de capacités au moins équivalentes à celles correspondant aux niveaux de la fédération délégataire.

Les modalités pédagogiques, les situations de formation, les évaluations et les certifications peuvent toutefois relever d'une organisation spécifique à la FSGT conformément à sa démarche pédagogique et à son fonctionnement fédéral.

Les référentiels fédéraux doivent ainsi permettre :

- de garantir la cohérence des certifications délivrées ;
- de préserver les spécificités pédagogiques fédérales ;
- et d'assurer la lisibilité des certifications fédérales auprès des pratiquants et des partenaires institutionnels.

5 LECTURE ET UTILISATION DU MANUEL DU MONITEUR

Le Manuel du Moniteur constitue le document de référence des formations et certifications fédérales.

Il a pour objectif :

- de préciser les attendus des différents niveaux ;
- de structurer les parcours de formation ;
- d'aider les équipes pédagogiques dans l'organisation des formations ;
- et d'harmoniser les pratiques pédagogiques et certificatives.

Les contenus du Manuel du Moniteur doivent être utilisés :

- comme des repères communs ;
- comme des outils d'organisation pédagogique ;
- et comme des supports d'évaluation et de certification.

Les situations de formation, les critères proposés et les modalités de validation doivent être adaptés :

- au niveau des pratiquants ;
- aux conditions de pratique ;
- et aux situations rencontrées,
dans le respect des référentiels fédéraux et des règles de sécurité.



5.1 Logique générale du Manuel du Moniteur

Le Manuel du Moniteur est organisé :

- par niveaux de pratique et d'encadrement ;
- par modules ;
- et par situations de formation et de certification.

Chaque niveau précise notamment :

- les prérogatives associées ;
- les capacités attendues ;
- les conditions d'accès ;
- les modalités de validation ;
- et les conditions de délivrance des certifications.

Les modules permettent de structurer les parcours de formation autour :

- des capacités à développer ;
- des situations proposées ;
- et des modalités d'évaluation associées.

5.2 Lecture des tableaux et des modules

Les tableaux et modules du Manuel du Moniteur ont pour objectif de faciliter :

- la préparation des formations ;
- l'organisation des situations pédagogiques ;
- l'identification des attendus ;
- et l'harmonisation des validations.

Selon les niveaux et les situations, les tableaux peuvent notamment préciser :

- les objectifs pédagogiques ou capacités recherchées ;
- les éléments observables ;
- les points de vigilance et de sécurité ;
- les conditions de réalisation ;
- les critères de validation ;
- ou les préconisations pédagogiques.

Ces différents éléments doivent être compris comme des repères permettant :

- d'aider les équipes pédagogiques ;
- de structurer les formations ;
- et de favoriser une cohérence des évaluations.



5.3 Articulation entre compétences, situations et validations

Les situations proposées dans le Manuel du Moniteur ont pour objectif de permettre au pratiquant :

- de mobiliser ses acquis ;
- de développer ses capacités d'adaptation ;
- et d'utiliser ses savoir-faire dans des situations représentatives de la pratique réelle.

Les validations réalisées au cours des formations doivent permettre d'apprécier progressivement :

- les acquis techniques et théoriques ;
- les comportements sécuritaires et collaboratifs ;
- les capacités d'analyse ;
- l'autonomie ;
- et l'adaptation aux situations rencontrées.

Les situations certificatives et les évaluations de synthèse permettent de vérifier l'atteinte des capacités attendues pour le niveau concerné.

5.4 Lecture des épreuves et des compétences associées

Les épreuves et situations certificatives ne visent pas uniquement la reproduction de techniques isolées mais l'utilisation adaptée des savoir-faire dans des situations cohérentes avec l'activité réelle.

Les évaluations doivent permettre d'apprécier :

- les capacités techniques ;
- la gestion de la sécurité ;
- l'organisation ;
- la communication ;
- l'analyse des situations ;
- et l'adaptation du pratiquant.

Les critères d'évaluation doivent être :

- explicites ;
- partagés au sein des équipes pédagogiques ;
- et fondés autant que possible sur des éléments observables.

5.5 Place des critères observables

Les éléments observables proposés dans les référentiels ont pour objectif :

- d'aider les équipes pédagogiques dans l'évaluation des situations ;
- de faciliter les échanges entre évaluateurs ;
- et d'améliorer l'harmonisation des validations.

Ils ne remplacent pas l'analyse globale de la prestation du pratiquant mais constituent des repères communs permettant d'objectiver les évaluations et les décisions de validation.



5.6 Utilisation pédagogique des référentiels

Les référentiels fédéraux constituent des outils au service :

- des pratiquants ;
- des moniteurs ;
- des tuteurs ;
- des équipes pédagogiques ;
- et des jurys fédéraux.

Ils doivent permettre :

- de structurer les formations ;
- de faciliter le suivi pédagogique ;
- d'améliorer la lisibilité des certifications ;
- et de renforcer la cohérence des pratiques pédagogiques et certificatives.

Les équipes pédagogiques conservent la possibilité d'adapter :

- les situations proposées ;
- l'organisation des formations ;
- et les démarches pédagogiques, dans le respect :
 - des capacités attendues ;
 - des règles de sécurité ;
 - et des référentiels fédéraux.



6 SUIVI DOCUMENTAIRE ET AMELIORATION CONTINUE

6.1 Suivi documentaire

Les référentiels fédéraux ont vocation à évoluer afin :

- de tenir compte des évolutions réglementaires ;
- des retours d'expérience ;
- des évolutions des pratiques ;
- et des orientations fédérales.

L'harmonisation documentaire vise à garantir :

- la cohérence des formations et certifications ;
- une compréhension partagée des référentiels ;
- et une harmonisation des pratiques pédagogiques et certificatives.

Les évolutions documentaires sont recensées dans le document « Relevé des mises à jour » qui permet :

- d'identifier les modifications apportées ;
- d'assurer la traçabilité des évolutions ;
- et de faciliter le suivi des référentiels fédéraux.

Cette organisation participe à la cohérence du système documentaire fédéral et à la démarche qualité de la FSGT.

6.2 Amélioration continue

Les représentants fédéraux et équipes pédagogiques participant aux stages fédéraux peuvent transmettre à la Commission Formation via le Compte Rendu de Stage Fédéral Certificatif :

- des retours d'expérience ;
- des propositions d'évolution des référentiels ;
- des propositions d'amélioration des situations certificatives, critères observables et modalités d'évaluation ;
- des propositions de questions, sujets ou situations d'évaluation destinées à enrichir les ressources pédagogiques et certificatives fédérales.

Ces contributions participent à l'harmonisation des pratiques pédagogiques et certificatives ainsi qu'à l'amélioration continue du système documentaire fédéral.